

visaient les 30,000 personnes qui se sont installées à Vancouver en 1980, et non en 1981.

Compte tenu de l'explosion démographique et de la grave crise du logement sur la côte ouest, les mesures que la SCHL a prises sont, selon moi, insuffisantes. Avec toute l'humilité et tout le respect dus au ministre et à son ministère, je lui suggère de vérifier une nouvelle fois ses chiffres. Il devrait se pencher un peu plus sur la situation sur la côte ouest et sur la crise extrêmement grave du logement que traverse cette région. Faute de changer les priorités de son ministère, le ministre ne va contribuer qu'à empirer la situation cette année.

Il serait bon peut-être, monsieur l'Orateur, que je mentionne quelques faits et chiffres. En 1979, on a mis en chantier 12,827 logements sur la côte ouest et la SCHL a accordé 3,576 prêts. En 1980, le nombre de mises en chantier était de 16,780 et le nombre de prêts de la SCHL de 2,440. A la fin de janvier dernier, on comptait pour cette année 1492 mises en chantier et 10 prêts de la SCHL. En 1979, la SCHL a approuvé la construction de 3,054 unités; en 1980, 2,117, alors que l'on prévoyait 30,000 nouveaux habitants dans l'agglomération de Vancouver, et en 1981, 888 unités.

J'aimerais ventiler les chiffres de 1980, monsieur l'Orateur, car je crois qu'il importe de comprendre comment cela a contribué à atténuer la crise du logement sur la côte ouest. En 1980 donc, 333 nouveaux logements ont été financés pour la province, surtout à l'intention des personnes âgées, ce à quoi personne ne trouve à redire; on comptait aussi 498 unités intermédiaires pour personnes âgées; 446 lits-dortoirs dans des centres d'accueil, des refuges pour femmes maltraitées, etc.; 28 logements dans des réserves indiennes et six logements ruraux pour autochtones.

Une aide financière a été accordée pour les 621 logements destinés à la Société d'habitation du grand Vancouver et les 1,689 logements coopératifs, soit en tout 2,200 logements. Je crois que c'est ce type de logements dont le ministre a parlé en répondant à ma question. Ce sont des chiffres de l'an passé, monsieur l'Orateur, pas ceux de cette année. L'an dernier, 30,000 personnes sont déménagées dans le sud de la province. Cette migration a aggravé la pénurie, et il en a résulté des logements encombrés, de nombreux logements illégaux, des conditions peu hygiéniques et l'occupation de sous-sols. Près de 30,000 personnes vont encore arriver cette année. Comme je l'ai dit au ministre, il n'y aura que 800 logements pour 30,000 personnes. Je devrais dire peut-être 3,000 pour 60,000 personnes si le ministre veut ajouter les mises en chantier de 1980 à celles de 1981. C'est une situation déplorable, et je pense que la SCHL devrait faire davantage.

Jeudi dernier, le ministre m'a répondu que la situation lui paraît grave, mais que 3,000 logements, ce n'est pas si mal. Pour moi 3,000 logements, ce n'est qu'une goutte d'eau par rapport au grand nombre de personnes qui viennent de l'Ontario et du reste du Canada.

Les gens d'en face doivent se rappeler que certains de ceux qui ne pourront trouver à se loger sur la côte ou qui ne pourront se le permettre, seront peut-être les fils et les filles d'électeurs de leurs circonscriptions. J'espère que ces jeunes vont écrire à leurs parents pour leur raconter comme ils ont eu de la peine à se loger. Peut-être se rappelleront-ils ce que nous avons dit ce soir et qu'ils comprendront qui sont les coupables. Il faut tenter de trouver une solution.

L'ajournement

● (2215)

[Français]

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, pour répondre plus longuement à la question de l'honorable député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook), j'aimerais signaler le fait que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes afin d'améliorer la situation. En outre, tout semble indiquer que le marché du logement réagit favorablement à la forte demande.

On se souviendra, monsieur le président, que l'an dernier, le gouvernement a ajouté quelque 5,000 logements au nombre de 25,000 logements sociaux prévus pour l'ensemble du pays. De ce nombre, 1,569 logements supplémentaires ont été réservés pour la Colombie-Britannique. De plus, en décembre 1980, par suite d'une autre attribution spéciale, la région de Vancouver s'est vue accorder environ 1,100 logements. En d'autres termes, le gouvernement fédéral a fourni 2,669 logements de plus que le nombre normalement prévu pour 1980, par suite des besoins urgents de la Colombie-Britannique. La plupart de ces habitations sans but lucratif et coopératives seront mises en chantier au cours de cette année. Je suis heureux de constater que cette aide a été offerte et j'ai bon espoir qu'elle contribuera largement à combler le besoin de logement sociaux en Colombie-Britannique. Par ailleurs, 3,730 logements sans but lucratif et coopératifs ont été accordés à la Colombie-Britannique en 1981. Il s'agit d'une augmentation d'environ 70 p. 100 par rapport au nombre originellement prévu pour l'an dernier, accordée en réponse directe aux conditions du marché en Colombie-Britannique.

J'aimerais signaler le fait, monsieur le président, que le nombre de mises en chantier dans cette province a augmenté considérablement, afin de répondre à la demande.

Lorsque ces logements seront prêts, ils constitueront un facteur important pour l'amélioration de la situation. En 1980, le nombre total de mises en chantier en Colombie-Britannique était de quelque 37,500 logements, ce qui représente 10,000 logements de plus qu'en 1979, soit une augmentation de 37 p. 100. Nous prévoyons une année record pour le logement en Colombie-Britannique cette année, le nombre de mises en chantier étant estimé à 38,000. Comme le sait l'honorable député, le gouvernement a aussi rétabli les dispositions relatives aux IHC dans le dernier budget fédéral. Cette mesure visait directement à corriger la situation de rareté des logements locatifs dans les zones de marché importantes au Canada. On prévoit que le rétablissement de ce programme se traduira par la construction de 10,000 nouveaux logements dont une forte proportion ira à la Colombie-Britannique. Je pourrais aussi ajouter que l'industrie de la construction dans la province fonctionne presque à plein rendement.

[Traduction]

LE PARLEMENT—LE DROIT DES EMPLOYÉS AUX NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je veux relancer ce soir une question que j'ai posée au très honorable premier ministre (M. Trudeau) le 18 février dernier au sujet de la possibilité d'étendre au personnel de la colline du Parlement le droit à la négociation collective. J'avais alors signalé que le comité mixte de la constitution venait de recom-